Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260630-2026063000001-DE

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL
Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trente juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 23 juin 2026 et affichés à la mairie le 23 juin 2026.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et constate que 14 membres sont présents, le quorum est atteint.

Présents (15) : *BOULVAIS David, CARO Fabrice (arrive à 19H45), DIABAT Françoise, TRÉGARO Nicolas, ETIENNE Brigitte, RICHARD Magali, COURTEL Magali, MAHÉO Anthony, GICQUEL Céline, TATTEVIN Cindy, JOUNOT Yoann, HERVOUET Clément, PEDRONO Tanguy, BOULVAIS Marine, EVEN Camille*
Absents excusés (0) : *Néant*
Pouvoirs (0) : *Néant*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *:Monsieur Clément HERVOUET*

Demande de subvention « Amende de Police

Le projet concerne l'aménagement de la Rue des Engoulevents

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Départemental doit procéder chaque année à la répartition du produit des amendes de police.
Les dépenses éligibles pour la circulation routière :
- *étude et mise en œuvre de plans de circulation ;*
- *création de parcs de stationnement ;*
- *installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale ;*
- *aménagement de carrefours ;*
- *différenciation du trafic ;*
- *travaux commandés par les exigences de la sécurité routière ;*
- *études et mise en œuvre d'expérimentations de zones d'actions prioritaires pour l'air prévues à l'article L. 228-3 du code de l'environnement.*

Il propose de soumettre un dossier pour le projet de mise en sécurité de la rue des Engoulevents
Les travaux sont estimés à 176 335 € HT

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, ACCEPTE-à l'unanimité, la proposition d'engager les travaux et sollicite l'aide au titre des amendes de police.

Le Maire,
David BOULVAIS

MAIRIE DE CRUGUEL (Morbihan)